

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Femmes et Hommes

(à apposer dans vos locaux à l'affichage public)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE,
EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES, ORGANISE POUR LE COMPTE DES
REGIONS PACA-CORSE,

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ASSISTANT TERRITORIAL DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL
DE 2^E CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE - SESSION 2018

DATE ET LIEU DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE : JEUDI 24 MAI 2018 À GAP (DEPARTEMENT DES
HAUTES-ALPES)

NATURE DES ÉPREUVES :

- ❖ L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).
- ❖ L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

DATES DE RETRAIT DES DOSSIERS :

- ✓ **Préinscription en ligne sur le site internet www.cdg04.fr : du 09/01/2018 au 07/02/2018 (minuit).**

La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. De même, les photocopies de dossier seront refusées.

- ✓ **Par voie postale : du 09/01/2018 au 07/02/2018 *.**

La demande devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur (de 150 à 250g) et libellée aux Nom et adresse du candidat.

- ✓ **Au siège du Centre de Gestion : du 09/01/2018 au 07/02/2018 (17h00).**

Les demandes sur place seront effectuées aux horaires habituels d'ouverture du Centre de Gestion indiqués ci-dessous.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 15 FEVRIER 2018*.

CONDITIONS D'INSCRIPTION RELATIVES AUX CANDIDATS :

- ▶ Peuvent présenter l'examen professionnel, d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, les fonctionnaires ayant atteint le 4^e échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Nota : Cependant, conformément à l'article 16 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :

CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - SERVICE CONCOURS

Chemin de Font de Lagier - BP n°9 – 04130 VOLX / Tél. : 04 92 70 13 02 / Télécopie : 04 92 70 13 01

Courriel : concours@cdg04.fr / Accueil public : de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Aucun dossier dont les demandes seront effectuées auprès des Centres de Gestion partenaires et/ou par téléphone, télécopie et courrier électronique ne sera transmis aux candidats.

* Le cachet de la poste faisant foi